NOTES ÉTYMOLOGIQUES ET LEXICALES

1. — L'ASSIBILATION D'R.

Nous avons étudié l'assibilation d'r dans les parlers gallo-romans dans le tome III de cette revue. Voici quelques exemples anciens qui n'ont pas encore été signalés.

1. — clervoise ou clar- « claire-voie », trois exemples du xvie siècle, le premier de 1510, le troisième étant dans le Journal de voyage de Montaigne (le dessus du coche entrouvert à clervoises); tous trois dans Godefroy et reproduits par M. Huguet.

Cette forme est une altération de claire-voie par substitution du suffixe -oire, dont l'r a été assibilé en s 1.

2. — kisielle « kyrielle ».

Le suppliant jure le vilain serment et dist ces paroles : En depit de la croix, de l'eaue benoiste et de toute la kisielle.

(Texte d'archives de 1406; Godefroy, s. vo kiriele).

3. — lieuze « lieue ».

A Henry, cordier, pour une lieuze de corde pesant VI. livres pour monter les grosses pierres de la tour.

(1463, texte d'archives de Nevers; Godefroy, s. vo lieure).

- 4. moyson « moellon » : trois textes de la Touraine, le premier de 1511; Godefroy, s. v°. moison est la forme assibilée de moiron, attesté en 1359 également à Tours, qui est lui-même une altération de moellon, v. sur ce mot mon D. E.
- 5. ceruse « serrure ». Cette forme se trouve dans le manuscrit des Cent Nouvelles Nouvelles, nouv. 2, et l'éditeur, T. Wright (éd. Janet, 1858), la considérant comme une faute du scribe, cf. t. II, p. 353, l'a à tort corrigée en serrure.
 - 1. Pour l'origine de claire-voie, v. mon D. E., s. v. clair.

6. — diablesot. — Ce vieux mot qui traîne encore dans le dictionnaire de Littré et le D.G. n'est sans doute que la forme assibilée de diablerot qui n'est pas attesté, parce que le mot a toujours été rare et qu'il est probablement d'origine provinciale, mais dont la formation est analogue à celle de poètereau, lapereau, avec le suffixe -ot qui est précisément dans diablot, d'où diablotin. Parce que quelques auteurs ont eu l'idée saugrenue d'imprimer au diablé zot, comme si c'était une locution interjective, le D. G. a fait un sort à cette graphie et l'a mise en tête de l'article; en effet le premier texte, la Comédie des Proverbes, qui est de la fin du xvie siècle, imprime ainsi au diable zot, mais dans Destouches on lit diablezot suivant le D. G. Par suite, Littré, le D. G. et M. Gamillscheg ont considéré zot comme un mot, obscur pour les deux premiers, mais que M. G. considère comme fait sur un italien fictif diavolo zoppo « diable boiteux » 1; les deux mots sont bien italiens, mais on n'en a pas fait une interjection 2.

7. — Jezemie « Jérémie ».

Et le bon prophète Jézemie Prophetiza

(La Résurrection de Nostre Seigneur, Jubinal, Mystères Inédits du XVe siècle, t. II, p. 314, 1837).

Id., id., référence d'un passage du prophète: Gezemie, viscezimo capitulo. Mais on trouve deux fois Gérémie, p. 353.

2. — ARTILLIER, ATILLIER.

On a beaucoup écrit sur ces deux verbes, sur leur rapport et sur leur étymologie. On sait en tout cas que c'est de artillier que dérivent les mots modernes artilleur et artillerie. Mais doit-on tenir séparés les deux verbes ou considérer artillier comme une altération de atillier, et dans ce cas, quelle est l'origine de atillier? Un premier point à noter, c'est que, tandis que atillier est usuel depuis le xiie siècle, artillier n'apparaît qu'au xiiie et ne devient usuel qu'au

^{1.} Va, diable, sos, v. 554 de Robin et Marion, n'est qu'une rencontre.

^{2.} Philoziol « loriot », relevé par Gilliéron dans la Faune populaire de Rolland, Généalogie..., p. 306 (Sainéan, Autour des sources indigènes, précise : « filoriot, à côté de filoziol, le Havre (Rolland, X, 107), peut être une forme altérée d'après « oiseau ».

xive siècle; A. Thomas, Essais, p. 244, dit que artillier n'a triomphé qu'à la fin du xive siècle; c'est vrai en ce sens qu'alors atillier est sorti de l'usage. Mais l'existence de artillier « artilleur » chez Joinville et de artillerie chez G. Guiart indique que dès le début du XIVe siècle le verbe artillier était usuel 1. Le rapport sémantique des deux verbes, d'autre part, est frappant. Atillier signifie au sens propre « préparer, ajuster, équiper », et s'employait volontiers en parlant d'armes, de chevaux, et artillier 2 qui s'est spécialisé au sens de « munir d'engins de guerre » (c'est le seul sens de artiller au xvie siècle) se rencontre parfois au moyen âge au sens plus général de « fournir, pourvoir », comme atillier. Il paraît donc plus conforme aux données des textes de considérer, comme l'a fait A. Thomas, Essais, 244, artillier comme une altération de atillier sous l'influence de art que comme dérivé directement de art, comme le présère M. v. W.; et comme je l'ai sait moi-même dans mon D. E. Etant donné que artillier n'apparaît qu'au xiiie siècle, alors que atillier est en plein usage, on se demande pourquoi la langue aurait créé un verbe nouveau de sens identique et comment il se fait que les deux verbes ont une forme si semblable.

Il reste à expliquer atillier. A. Thomas n'a été convaincu par aucune des étymologies qui ont été proposées jusqu'en 1897, date de la publication de ses Essais, et déclare que l'explication définitive n'en a pas encore été donnée. C'est également l'avis de M. v. W., s. v. ars, note 5 3. M. Gamillscheg considère le verbe comme issu d'un verbe très usuel depuis le xII° siècle atirier « préparer, mettre en ordre », par dissimilation; j'ai cru améliorer cette explication peu

- 1. Attilé que M. Huguet a relevé chez H. Estienne, Dial. du lang. fr. italian, où ce mot est blâmé, est un italianisme d'après attillato. J'ai donc eu tort, dans mon D.E., de dire que atilier a disparu vers le xvie siècle.
- 2. L'existence de l'adjectif artillos « ingénieux, artificieux », attesté dès le XIIIe siècle, ne prouve rien ni dans un sens ni dans un autre. Cet adjectif, plus ou moins suggéré par le latin artificiosus, a été dérivé de art, avec une terminaison assez répandue; A. Thomas, l. c., cite fameilleus, dérivé de faim; dans des textes cités par Tobler il est employé avec orguilleus, perilleus.
- 3. Toutefois M. v. W. a eu tort de classer le vocable de Pange (Moselle) atey « manière affectée » comme un dérivé de art; c'est la forme locale du mot répandu en Lorraine, y compris dans le français populaire, ati, cf. Zeliqzon, s. v. ateyes et Hingre atie, que celui-ci a bien interprété comme étant le même mot que l'a. fr. aatie « défi, querelle »; ces formes auraient dû être citées par M. v. W. à l'article etia.

heureuse en attribuant atillier à un croisement de atirier et de artillier, mais j'ai ainsi méconnu la chronologie qui ne permet pas de placer artillier avant atillier. Il est inutile de rappeler les diverses étymologies qui ont été avancées et que M. Meyer-Lübke et M. Gamillscheg rappellent brièvement. La seule soutenable, c'est celle que M. Meyer-Lübke a maintenue dans son Rom. Et. Wört., à savoir *aptīculare. Toutesois M. M.-L. a eu tort de rattacher ce verbe directement à aptus; il n'y a pas d'exemple de verbe dérivé en -(i) culare ou avec la forme romane de ce sussixe, qui vienne d'un adjectif '. Par contre apticulare s'explique bien comme un élargissement du simple aptare, cf. *appariculare, élargissement de apparare, qui est à la base de plusieurs formes romanes, entre autres le français appareiller, aujourd'hui terme de marine. Reste une grosse difficulté, l'ī long, que M. M.-L. a cru devoir supposer pour expliquer l'i de atillier. Même sans faire état du portugais atilhar que cite M. M.-L., il paraît certain que le verbe atillier a un i qu'on ne peut pas considérer comme la réduction d'un ancien e; en esfet, si cette réduction n'est pas rare en position inaccentuée dans les mots de ce type, cf. les formes de appareillier et de artillos 2 dans Tobler-Lommatzsch, les formes avec e étymologique sont fréquentes et sous l'accent il ne semble pas exister d'exemple avec i; or, atillier a un i en toute position. C'est la plus forte objection à faire à l'étymologie proposée par M. M.-L. Je n'y vois pas d'autre solution que l'influence analogique du verbe atirier, cité plus haut, influence qui, en effet, pouvait se produire par suite des rapports de sens des deux verbes.

3. — A L'AVEUGLETTE.

La locution adverbiale à l'aveuglette, qui ne date que du

1. C'est pour la même raison qu'on ne peut considérer atillier comme dérivé en français même de l'ancien adjectif ate, francisé du latin aptus, au moyen du suffixe -illier qui ne s'ajoute qu'à des noms ou à des verbes.

2. Le suffixe français -iller, au m. â. -illier, s'est développé dans des conditions qui n'ont pas encore été élucidées. Nyrop, III, § 441, déclare qu'il remonte au latin -iculare ou a été tiré de -ille. Il faudrait examiner de près les verbes qui présentent ce suffixe. Ils ne paraissent pas être anciens dans la langue, ce qui rend suspecte l'hypothèse d'un latin -iculare (dont la quantité de l'i n'est pas donnée). Un des plus anciens exemples est sans doute brasilles que Tobler-Lommatzsch a déjà relevé dans Gaufrei (XIIIe s.) et qui est dérivé de braise. Signalons aussi fendiller, dans le R. de la Rose.

BDD-A18003 © 1935 Société de Linguistique Romane Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.47 (2025-12-15 09:25:12 UTC)

xvIIIe siècle, a une forme surprenante et qui, jusqu'à présent, n'a pas été expliquée. M. v. Wartburg la signale sans plus, M. Gamill-scheg en déclare la formation obscure, le Dictionnaire Général renvoie au § 182 du Traité de la Formation de la langue française qui est en tête de l'ouvrage, mais là notre locution n'est pas expliquée. Les formes qui l'ont précédée sont encore plus surprenantes. Le Dictionnaire de l'Académie, qui donne le premier, en 1762, notre locution, telle que nous la disons, note qu'on dit aussi parfois à aveuglette, mais met en titre de l'article aveuglette seul. Or, Furetière, en 1690, ne connaît que aveuglettes, et donne comme exemples Qui cherche aveuglettes, faire une chose aveuglettes, qu'il explique « à tastons, sans lumière ».

Le Dictionnaire Général donne comme premier exemple le vers 754 de L'Amant devenu cordelier, texte du xve siècle: D'aller ainsy aveuglectes, L'on chiet (« tombe »). M. Huguet, dans son Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle, a relevé quatre exemples de l'adverbe qu'il a classés sous un article a veuglette parce que sur les quatre textes trois ont cette forme (avec ou sans s final): cf. dans Larivey, le Morfondu, III, 2: Pour ce que je n'ay guères accoustumé cheminer à veuglette... je tresbuchay; mais dans J. de La Taille, le Negromant, II, 5 on a les hommes, dont on a tant besoin, se prennent aveuglettes.

Cette hésitation sur l'orthographe n'a pas d'importance fondamentale; mais elle révèle l'embarras qu'on éprouvait à écrire cet adverbe dont la formation paraissait à juste titre singulière.

En effet, il n'y a pas de suffixe adverbial -ette en français; par conséquent aveuglette ne peut pas avoir été créé directement sur aveugle; et c'est aussi la forme insolite de cet adverbe qui a amené l'orthographe en deux mots à veuglette, qui est absurde, aveugle n'étant attesté nulle part sous une forme dépouillée de son a initial.

Il ressort de là que aveuglette doit être une formation analogique; et, en effet, il existe au xve siècle précisément, à l'époque où aveuglette a été créé, une locution adverbiale qui rend parfaitement compte de la formation de aveuglette.

Cette locution est à mucette « en cachette » dont Godefroy nous donne deux exemples :

De laquelle franchise il n'oseroit partir, ne ose, se non que a mucetes il s'en alast hors de nostre royaume (Nov. 1418, Pièces rel. au règne de Charles VI, t. II, p. 171, éd. Douët d'Arcq).

Si te pries que repostement et a mucettes l'occies d'une flesche (C. Mansion, Bibl. des Poet. de metam., fo 138 vo, éd. 1493).

Le rapport de sens des deux adverbes est si proche que l'on comprend sans commentaire comment l'un a appelé l'autre.

Quant à mucette, c'est le diminutif de muce, mot féminin, tiré lui-même du verbe mucer « cacher »; muce et mucette, attestés tous deux depuis le xive siècle, signifiaient « cachette ».

Il reste une difficulté: puisque le modèle était à mucette, on attendrait à aveuglette (l'indication de l'Académie de 1762 nous montre qu'on a senti le besoin de cette formation, mais ne prouve rien pour la forme première). Faut-il supposer qu'on a dit d'abord à aveuglette et qu'il s'est produit rapidement une superposition syllabique? C'est probable 1. Mais il n'est pas impossible que l'on ait compris à mucette comme un seul mot. Quoi qu'il en soit, l'origine même de la locution n'est pas douteuse 2.

LOCUTIONS ADVERBIALES EN -ette.

Ce dérivé mucette, particulièrement dans la locution adverbiale à mucette, a entraîné à sa suite un certain nombre de locutions de même forme qu'il est d'autant plus intéressant de rapprocher qu'elles appartiennent presque toutes à la même série sémantique, à la langue des jeux d'enfants.

Si à mucette n'est pas attesté dans l'ancienne langue comme terme de jeu d'enfant au sens de « au jeu de cache-cache », jouer à muchette a été relevé dans deux points de l'ALF, carte 1482, au point 276 (Pas-de-Calais) et au point 292 (Hainaut). C'est également à mucette que notre locution à cligne-musette doit sa terminaison. Cette locution qui apparaît au xve siècle sous la forme cligne mussete et dont la forme altérée apparaît dans le chapitre XXII du Gargantua de Rabelais sous la forme cline muzete a succédé à cligne musse, attesté

^{1.} Cf. des faits semblables, Miss Pope, From Latin to modern French, Manchester, 1934, § 242; Nyrop, Gr. hist., I, § 287; Angiers pour à Angers, chez N. du Fail, Philippot, Le style et la langue du N. du F., p. 83.

^{2.} Nous verrons plus loin que d mucette a donné naissance aux locutions d clignette et à d ou en cachette; il est difficile de dire si elles étaient assez usitées, au moment de la création de aveuglette, pour avoir participé à cette création; en tout cas cette action ne serait que secondaire.

au xve siècle dans la 87e nouvelle des Cent Nouvelles Nouvelles 1 (dans la locution jouer à la cligne-musse) 1.

Dès le xve siècle, on trouve aussi à clignetes dans un passage de G. de Machaut où la locution semble bien signifier « en cachette » et à la cluignette chez Froissart au sens de « au jeu de cache-cache »; le verbe cluignier s'est en effet employé au moyen âge au sens de « jouer à cache-cache », cf. deux ex. chez Tobler-Lommatzsch.

Cachette², que le D.G. ne date que du dictionnaire de R. Estienne de 1539, bien que Littré donne déjà en cachette au xive siècle, et que Delboulle a déjà relevé en 1313, a-t-il été formé d'après mucette; en tout cas on trouve cachette souvent dans les locutions en, à cachette(s), parallèles à en, à mucette, cf. Godefroy et Littré, du reste surtout à partir du xvie siècle. Cligne-musette n'est plus aujourd'hui qu'un terme de dictionnaire. Depuis le début du xixe siècle, le français l'a remplacé par à cache-cache, qui n'apparaît dans les dictionnaires qu'en 1829. Cependant le français provincial a créé parallèlement à la cachette (à cachette est plus rare; je ne le connais que dans la région lyonnaise, où il m'a été signalé comme le terme du français local, et précisément la carte 1482 le donne au point 915 de l'Ain). Mais la locution à la cachette est aujourd'hui très répandue, et il est bien regrettable que la carte 1482 ne donne que la moitié de la France. En tout cas la carte 131 de mon Atlas des Vosges méridionales la donne sans concurrence et je sais qu'elle est la locution du français populaire, et M. Bruneau nous la donne également pour une partie des parlers d'Ardenne qu'il a explorés. A la clignette que M. Bruneau a également relevé dans les parlers d'Ardenne, soit sous cette forme, soit sous d'autres légèrement altérées, est déjà attesté dans Froissart, voir plus haut; cf. aussi a la kléyòt dans la région de Château-Thierry (avec le suffixe -otte qui concurrence fréquemment -ette dans les parlers). On comprend que les parlers français aient préféré les formes avec l'article, comme cela s'est passé pour à l'aveu-

I. Clique musse est formé de deux impératifs, comme cache-cache, passe-passe; et l'on peut comparer à la formation de clique-mussette, cache-cachette que la carte 1482 donne pour l'Allier, la Vendée et la Gironde, et qui est dû au croisement de à cache-cache et de à (la) cachette.

^{2.} Cache, qui apparaît seulement en 1561, a été tiré de cacher, sans doute sur le modèle de muce, postérieurement à la formation de cachette qui, ainsi et malgré l'apparence, n'en est pas dérivé. C'est par inadvertance que dans mon D.E. cachette est classé après cacheter, comme s'il en était tiré.

- - - -----

glette, en raison des nombreuses locutions adverbiales introduites par à la. Il y a par suite un modèle qui a servi de-ci de-là; pour le terme désignant le jeu de cache-cache, on notera a la kluket au point 632 (Gironde), cf. en anc. prov. clucar « fermer les yeux », o l ehkluneto du point 618 (Lot), d'un verbe correspondant au français cligner auquel il est emprunté.

Dans la fameuse liste des jeux de Gargantua, ch. XXII du livre I, si on laisse de côté les locutions formées avec un nom féminin, par exemple a la foussette et celles qui contiennent des formes masculines qui ont une autre origine, par ex. au pyrevollet, on trouve au moins deux locutions tirées de verbes, a la recoquillette que Sainéan a rapprochée avec raison de l'ancien verbe recoquiller, aujourd'hui se recrequeviller (par conséquent sorte de jeu de cache-cache), et a la seguette que Sainéan a tirée également avec raison du verbe poitevin segre « suivre », cf. la carte 1267 de l'ALF (mais la forme seguer donnée par Sainéan est fautive), donc « sorte de jeu de poursuite ». Ce type de formation a eu un certain succès dans le langage des jeux d'enfants : ainsi dans la région parisienne on désigne par à la bloquette un jeu de billes qui consiste à faire entrer un nombre pair de billes dans un trou, locution qui vient du verbe bloquer (qui se dit aussi au jeu de billard au sens de « pousser une bille dans la blouse »); pour ce jeu on emploie dans la région de l'Anjou poquette d'un verbe poquer « lancer une bille droit au but sans la faire rouler », cf. Verrier et Onillon, qui signalent également (à la) tapette « jeu consistant à lancer des billes contre un mur », locution qui se dit aussi à Bordeaux, et c'est par extension que le parler populaire du Sud des Vosges a formé à la colinette 1 « à la poursuite », tiré de Colin (dans colin-maillard) ou peut-être de Colinet, cf. mon D.E., s. v. colin-maillard 2.

C'est également sur ces modèles que le français a formé la locu-

^{1.} Des noms en -ette, dérivés de verbes, existent depuis longtemps, cf. sonnette déjà dans Rutebeuf; mais cela n'enlève rien au caractère spécial des locutions étudiées ici.

^{2.} Le mot devinette, qui est de date récente (1870 dans mon D.E.), a probablement été créé dans la langue des jeux d'enfants; on dit encore jouer à la devinette, et dinette, qui date du xvie siècle, pourrait bien avoir une origine analogue. Un jeu d'enfants qui consiste à mettre deux épingles en croix, en poussant l'une contre l'autre, celle qui se trouve dessus gagnant le coup, se disait poussette (Boiste, 1823, et Littré).

tion à la bonne franquette. D'après le D. G. elle apparaît d'abord dans une Mazarinade, donc vers 1650, sous la forme à la franquette, qui n'a été élargie au moyen de l'adjectif bonne qu'au milieu du xviiie siècle. Le D. G. précise que c'est une formation dialectale, picarde et normande, en raison de la consonne qu-, puisque les dérivés de franc ont ch en français proprement dit. Et, en effet, Hécart, dans son dictionnaire rouchi-français de 1834, donne encore franque « franche, effrontée », et l'on sait que les Mazarinades sont souvent teintes de traits dialectaux, notamment picards, comme les scènes paysannes de Molière.

4. — AVOUER 1.

Avouer apparaît au XIIe siècle comme verbe transitif régissant un nom de personne au sens de « reconnaître quelqu'un pour son seigneur », cf.

Lie serrunt cil k'aweron

(Gormont et Isembart, 277 ms.; M. Bayot corrige en serunt et avoërons),

Tu es sis liges hom, si nel vols avoer

(Rou, II, 373). 1

Inversement il a pu se dire d'un serviteur qu'un seigneur reconnaît comme sien, cf.

Bien sai que u monde n'a cort, s'i vois, li sires ne m'avot

(Beroul, Tristan, 210).

D'autre part, avouer s'est employé au réfléchi, cf.

S'il conoist estre hons de cors a autre seigneur, il doit estre porsivis en la cort du seigneur de qui îl s'aveue.

(Beaumanoir, éd. Beugnot, 45,5).

La langue juridique a donné au verbe des sens plus étendus et l'a également dit de biens,

Li dit habitant ne porront ne ne devront avouher ne reclamer leurs biens d'autre seigneur que de nous

(Ordonn. de 1354, IV, 292).

1. Les textes cités dans cette note ont été empruntés à Godefroy et à Tobler-Lommatzsch.

Revue de linguistique romane.

21

-- -----

De bonne heure avouer est sorti de la langue juridique et a reçu le sens général de « reconnaître » en parlant de Dieu, de personnes divines, et dans la langue de la courtoisie; et il en a été de même du résléchi; cf. ainsi

La dame
A cui j'avou mon cors et m'ame
(G. de Coinci, 280, 520);

Ha, sire Diex, fait-ele, mon cuer a vos avo

(Berle, 825).

Tous ces sens ont duré jusqu'au xvie siècle, M. Huguet en a relevé de nombreux exemples, cf. s. v. advouer.

On sait que le sens moderne n'apparaît qu'au xviie siècle et que celui de « approuver quelqu'un, approuver une action » ne date que du xvie. Quant à aveu, il n'apparaît qu'au xiiie siècle chez Beaumanoir; il a suivi le développement sémantique du verbe et n'y ajoute rien.

Ménage, qui paraît suivre Caseneuve, a admis comme étymologie le latin advocare. Diez, après avoir admis dans sa Grammaire des L. R. que avouer est un composé de vouer, y a renoncé dans son Dict. Étym. et est revenu à advocare. Depuis on a écarté cette étymologie sans donner de raisons, et Littré, le Dict. Gén., M. v. Wartburg, s. v. advocare et M. Gamillscheg sont revenus à l'étymologie que Diez avait abandonnée. Toutefois M. Gamillscheg ajoute qu'il s'est peut-être produit un croisement avec advocare, de même que M. v. W. suppose que advocare devait aboutir à une forme identique à celle de ad + votare et que, en raison du voisinage des sens, il a disparu. Quant à Meyer-Lübke, il passe le mot sous silence.

On voit mal les raisons qui ont décidé en faveur de cette étymologie. Advocare « appeler, invoquer », qui s'employait spécialement au sens de «avoir recours à quelqu'un comme avocat, comme aide, protecteur » convient beaucoup mieux aux sens anciens de avouer qu'un composé de vouer, lat. votare. On sait que le participe pris substantivement advocatus a désigné dès le ve siècle un protecteur de communautés religieuses, plus tard de villes, d'où, en

^{1.} Il cite à l'appui une charte de Philippe le Bel de 1298; mais, à cette date, le latin médiéval ne prouve que le sentiment qu'avaient les clercs du rapport de avouer et de advocare. J'ai eu également tort, dans mon Dict. étymol., d'invoquer le latin médiéval où advocare n'apparaît que tardivement.

ancien français, avoué au sens de « protecteur », en parlant aussi d'un suzerain. Ce sont, en somme, deux termes de la langue juridique qui ont participé au développement phonétique de la langue parlée. Pour justifier l'étymologie a + vouer, Clédat a imaginé que avouer a signifié en premier lieu « mettre à la discrétion du seigneur féodal », d'où « reconnaître quelqu'un pour son seigneur », mais les textes n'autorisent aucunement cette reconstruction sémantique. Un composé de vouer n'est compréhensible qu'avec un complément de chose, comme dans le vers de G. de Coinci que Godefroy traduit précisément par « vouer », ou au pronominal; mais ce sont des emplois secondaires.

Si advocare est satisfaisant au point de vue sémantique, il paraît soulever des difficultés su point de vue phonétique. Advocare, ayant un o bref, les formes accentuées du verbe français devaient avoir la diphtongue ue; or avouer n'a toujours que o ou ou. La difficulté n'est pas grave. Les formes inaccentuées, plus nombreuses et en outre appuyées par avoué, ont dû éliminer de bonne heure les formes en ue, si celles-ci ont jamais existé; car il n'est pas impossible que advocare ait pris dès le latin un o long d'après vox, vocis.

Enfin il ne faut pas oublier que avouer, dans son premier sens, est tout comme avoué un mot de la langue juridique et qu'il a pu ne pas participer à tous les développements des mots plus spécialement populaires.

5. — BARD, BAYART, BOYART.

Ces trois formes, qui se trouvent toutes trois à la fois dans le dict. de Littré et le D. G., ne sont que des variantes du même mot qui sert a désigner une sorte de civière à bras. Legoarant, cité par Littré, fait bien une distinction entre le bard qui serait une grande civière à six bras et le bayart qui serait un petit tombereau; mais ce n'est qu'une spécialisation, soit locale, soit passagère; et Larousse ne définit que le bard « sorte de civière, de brancard pour transporter à bras des fardeaux » et considère bayart et boyart comme des synonymes. La dernière édition du Dictionnaire de l'Académie ne donne que bard et bayart et dit du premier: « Sorte de grande civière propre à transporter des pierres, du fumier et d'autres fardeaux. — Il designe aussi un petit chariot en usage pour les

ouvriers en maçonnerie », et du second : « Sorte de bard, de civière qui est principalement en usage dans les ports ». Boyart n'est en effet qu'une variante provinciale que Littré a introduite dans son dictionnaire pour l'avoir relevée dans B. Palissy, et précisément les lexiques de la région de l'Ouest d'où Palissy était originaire donnent abondamment cette forme, cf. outre les données du FEW de M. v. Wartburg, t. I, page 207, col. 2, Musset, Glossaire des patois de l'Aunis et de la Saintonge, s. v. Boyard, et, dans le Glossaire des parlers français du Canada, boyart avec la prononciation bweya:r. Cette forme est visiblement sortie de bayard ou de beard, v. plus loin, avec une labialisation de la voyelle initiale; elle est du reste ancienne, puisque Gay dans son Glossaire archéologique a relevé boieart dans un texte de 1239.

Le même recueil donne pour la même année 1239 une autre forme beart dont bard est sorti par contraction; bard même est attesté au xvie siècle, du moins indirectement par le dérivé débardeur, 1528. Quant à bayart, on le trouve déjà trois fois dans Renaud de Montauban, sous la forme baiart, cf. Tobler-Lommatzsch. Le D. G. déclare l'étymologie inconnue en ajoutant que les dérivés barder, bardeau, etc. montrent que le d est primitif et que le rapprochement avec l'allemand Bahre, civière, est sans fondement. M. Gamillscheg, sans reprendre l'étymologie de Littré, propose un francique *bërhard « porteur », dérivé de *bëran « porter », ce qui revient au même pour le sens; il suppose que beart serait sorti par dissimilation d'une forme disparue *berart. Mais si ce mot appelait une dissimilation, c'est plutôt un l que nous aurions, qu'un amuïssement total de l'r intérieur. M. v. Wartburg a préféré voir dans cette série de mots des représentants d'un dérivé de bail « poutre », latin bajulus; le sens serait donc à peu près « brancard »; comme bail « poutre » est rare, il aurait été sans doute préférable de voir dans bayart, etc., un dérivé du verbe bailler au sens de « porter »; mais cette étymologie se heurte à une objection dirimante: il faudrait admettre qu'au xIIIe siècle un l mouillé pouvait déjà être réduit à y; et de ce traitement nous n'avons pas d'exemples 1. Il me semble que beart s'explique aisément comme

^{1.} M. Spitzer a déjà voulu voir dans horion une forme de oreillon en effet attesté au sens de « coup sur l'oreille », mais c'est précisément la difficulté d'ordre phonétique qui ne permet pas de retenir son étymologie.

un dérivé du verbe baer, beer « être ouvert ». La formation est simple; on peut comparer étendard qui date déjà du Roland et qui est dérivé du verbe étendre. Quant à la dénomination, elle aurait été créée pour désigner une civière à claire-voie; au Tholy, dans les Vosges, bouèià signifie d'une façon analogue « brouette à claire-voie », et bien que ce sens n'ait pas été précisé ailleurs, tout le monde a pu voir de ces civières dont la partie portante est faite de barres placées à de petits intervalles et qui conviennent bien au transport des pierres ou d'autres fardeaux solides, même du fumier.

La vraie difficulté n'est pas là ; elle est dans l'existence de la forme baiart dès le xiiie siècle. Que à côté de beard tendant à se contracter en bard, une forme dissyllabique se soit maintenue sous l'influence du verbe ou de dérivés de ce verbe tels que « baie », cela n'est pas étonnant. Mais précisément le développement d'un y entre voyelles que M. Gamillscheg suppose pour expliquer la forme baiart n'est pas attesté à une époque si ancienne dans les formes du verbe baer, cf. Tobler-Lommatzsch, et pour le phénomène phonétique, Miss Pope, From Latin to modern French, 239. Toutefois nous avons ici affaire à un mot technique, sujet à être altéré, et qui, de plus, peut être d'origine dialectale. Enfin on ne manque pas, même au XIIIe siècle, de mots où la syllabe initiale présente une diphtongue ai d'origines diverses, alternant avec e, cf. la forme decaioite (du verbe dechoir), Amadas et Ydoine, 2829, et Tobler-Lommatzsch, s. v. cheoir, et Miss Pope, § 963; cf. aussi des formes du verbe raembre.

6. — BARIOLER.

Barioler n'a été relevé qu'à une date récente; le D. G. le signale pour la première fois en 1617, d'après Delboulle; c'est alors exactement un adjectif en -é; cf. le texte: « escarpins descouppez, barriolez ». Et si les dictionnaires donnent rapidement l'infinitif, Le Duchat, dans le dict. étymolog. de Ménage de 1750, ne parle que de bariolé dont il dit que « il n'est guère en usage que parmi la

^{1.} Lévy attribue baïart à l'anc. prov. dans son Petit Dict. Prov.-Fr.; mais j'ignore dans quel texte il l'a relevé, car le mot ne se trouve ni dans son Prov. Suppl. Wörterbuch, ni chez Raynouard.

populace de Paris, qui s'en sert pour mépriser les gens de livrée, qui portent, disent-ils, des habits bariolés ». En réalité, encore aujourd'hui, le participe passé est plus employé que les autres formes verbales.

Le mot est au reste plus ancien que les textes qui le contiennent. En effet, Godefroy dans son Supplément, donne dès le xive siècle bariolaige, qui ne peut être qu'un dérivé et suppose nécessairement un simple bariolé ou -er. Comme ce dérivé n'a pas été enregistré au xviie siècle, le D. G. en conclut qu'il semble avoir été inusité alors; le silence des dictionnaires sur un mot de caractère vulgaire et du reste pas très usité ne prouve rien.

Les étymologistes ne sont pas arrivés jusqu'à présent à élucider définitivement l'origine de ce mot. Bien que Diez ait déjà renoncé à le rattacher à la famille de varius, M. Gamillscheg y est revenu et a imaginé un provençal de l'Ouest bairoular d'après le prov. moderne vairola, bairoula « se colorer (en parlant de fruits mûrissants) » qui se rattache sans difficulté à varius, puisque, en anc. prov., vairola a même pris le sens de « tache de rousseur ». Mais cela ne justifie pas le détour pris par M. Gamillscheg, dont l'hypothétique bairoular n'explique pas bien le français barioler. Diez a fini par proposer dubitativement d'y voir un composé de la partiticule péjorative bar et l'adjectis riolé « rayé », et Littré ne fait que reproduire cette explication, en précisant l'emploi et l'origine de riolé. M. v. Wartburg n'a pas retenu cette étymologie et a classé barioler comme mot de la samille de barre au sens de « raie », tout en reconnaissant que la fin du mot est difficile. Le D. G. déclare le mot d'origine inconnue.

Il semble pourtant qu'il soit possible d'arriver à rendre compte de l'origine de ce mot. L'explication de Diez, suivi par Littré, est en elle-même assez vraisemblable, étant donné que bariolé a toujours eu un sens défavorable et personne ne conteste la réalité du préfixe péjoratif ba-. Toutefois elle ne tient pas suffisamment compte des données lexicales au moment où bariolé a été créé. On disait alors non seulement au sens de « rayé » riolé, mais aussi barré. M. v. Wartburg, dans son Fr. Et. W., t. I, p. 259, col. I, ne cite que barré, substantif, comme nom du vêtement bigarré des Carmes et des Carmes eux-mêmes, mais Tobler-Lommatzsch cite

^{1.} Le dérivé riolage qui aurait pu engendrer bariolage n'existe pas.

un exemple du participe passé pris adjectivement en parlant d'un vêtement:

Gentement fu vestis d'une robe barrée

dans Bauduin de Sebourc, I, 972 qui est du xive siècle. J'ai moi-même relevé dans une sotie de 1500 environ,

Habis, quels? — A petite cousture.

Fais comment? — Barrez hault et bas.

(Recueil de Soties, SAT, I, 251).

Cet emploi de barré a dû disparaître à peu près à cette époque, M. Huguet ne l'a pas relevé; par contre, il survit dans de nombreux patois, cs. v. W., loc. cit.

Quant à riolé, il a été fort usité du xive au xvie siècle, comme on peut le voir dans Godefroy, sub v. On notera qu'il n'y a qu'un exemple d'une forme verbale de rioler. L'origine de riole est connue; c'est un dérivé de riole, autre forme de ri(e)ule, francisation tardive de regula « règle »; du sens de « réglé » on passe facilement à celui de « rayé »; bariolé est, en somme, dû à la fusion des deux mots barré et riolé. Comme on employait les deux mots au même sens, on a renforcé barré en lui ajoutant la terminaison de riolé, d'autant plus facilement que cette terminaison -(i)olé, -er n'était pas rare, cf. frioler, pioler, etc. 1. Précisément ce dernier mot pioler, qui est attesté depuis le XIIIe siècle comme verbe et comme participe pris adjectivement, au sens de « peindre de diverses couleurs », « bariolé », nous montre à quel point la langue aimait alors à rapprocher ces mots signifiant « bariolé »; en effet, au xvie et au XVIIe siècle, la locution riolé piolé a été très usitée, si bien que l'Académie l'a encore enregistrée en 1694 et que Littré l'a accueillie dans son dictionnaire comme archaïsme. La forme inverse piolé riole est plus rare, cf. Godefroy, s. v. piole. Bien que pioler apparaisse de bonne heure, déjà dans le Roman de la Rose, il est, comme c'est très probable pour rioler et barjoler, postérieur à piolé. Le mot est visiblement dérivé de pie, mais la terminaison en est directement peu explicable. Or dans le Renclus de Moilliens, on trouve deux fois pielé que Van Hamel, dans son édition publiée dans la

^{1.} La graphie bariolé avec un seul r ne constitue pas une difficulté; les mots de la famille de barre et barre lui-même se rencontrent parfois avec un seul r et, du reste, le premier exemple de bariolé a rr.

Biblioth. de l'École des Hautes Études, explique, t. II, p. 434, comme continuant un latin *picalatum; cette forme est purement schématique; pielé est en effet un dérivé de pie avec le suffixe -elé altéré ensuite en piolé pour une raison obscure (on ne peut y voir une influence de riolé, attesté seulement au xive siècle). La création de bariolé a été nésaste à barré et à riolé qui lui ont successivement cédé la place; il avait en effet sur tous deux une supériorité phonétique marquée.

7. — BASTION, moy. fr. BASTIE, it. BASTIA.

Les dictionnaires étymologiques montrent quelque hésitation sur le rapport du fr. bastion et de l'it. bastione. Bastion datant du début du xvie siècle, il est raisonnable de considérer ce terme de fortification comme emprunté à l'italien, comme tant de termes militaires de cette époque, et c'est ce qu'ont fait le D. G. et M. Gamillscheg, c'est aussi l'avis de Mile Wind dans son excellent travail, Les mots italiens introduits en français au XVIe siècle. En ce cas, l'it. bastione ne peut s'expliquer que comme un dérivé de bastia, attesté en effet au sens de « travail fortifié ». Or ce simple a paru difficile à expliquer luimême, à côté de la forme normale bastita. M. Gamillscheg y voit un emprunt au français, mais bastie ne se trouve pas dans les répertoires, et il fallait donc le restituer. C'est ce qui a amené M. v. Wartburg à considérer bastion comme une forme variée de bastillon, fréquent au xvie siècle, et l'italien bastione comme emprunté au français, et c'est l'explication que j'ai admise à sa suite dans mon D. E. En réalité nous avons eu tort, et l'origine italienne de bastion, si consorme à l'histoire des mœurs de l'époque, ne se heurte à aucune difficulté; en effet, bastia s'explique très bien lui-même, sans qu'il soit nécessaire de supposer, comme j'ai été amené à le faire, que cette forme a été tirée en italien de bastione. On se trouve même en présence de deux explications possibles : bastia peut soit être une forme dialectale, soit être emprunté au français, où bastie existe réellement. Si bastie n'a pas été relevé en français, c'est qu'en effet ce mot n'existe pas dans les parlers des régions situées au Nord de la Loire; mais non seulement cette forme, qui correspond au provençal bastida, d'où notre bastide, est abondamment représentée dans les noms de lieux des régions situées immédiatement au Nord de la Provence, cf. Longnon, Les noms de lieu de la France, n° 2429,

où l'on trouve de nombreux la Bâtie dans les départements de l'Ain, des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Loire et du Rhône, mais je l'ai relevé au xve siècle dans un texte de cette région. Il s'agit de la Chronique du bon duc Loys de Bourbon, rédigée en 1429, cf. l'édition de ce texte dans la collection de la Société de l'Histoire de France. Le mot bastie y est employé couramment au sens de « bastide », cf. par exemple la bastie de Sainct Maur sur Loire, p. 28 (où le mot est répété trois fois), et de même p. 79, etc.

On pourrait donc admettre que l'italien bastia a été emprunté au français de la région lyonnaise dont fait partie le Bourbonnais, pays d'origine de notre texte. Mais si ce texte nous donne l'assurance que bastie a été usité comme nom commun dans cette région proche de l'Italie, il n'est pourtant pas nécessaire de considérer bastia comme la forme transposée de ce mot bastie. En effet bastia a existé au moyen âge dans le dialecte génois; on peut l'inférer sans hardiesse du fait que les Génois ont fondé au xive siècle la ville de Bastia en Corse et lui ont donné ce nom, cf. Longnon, op. cit., nº 2430. On sait que le génois, comme le piémontais et le lombard occidental, laisse tomber la dentale intervocalique, cf. Bertoni, Italia dialettale, par. 43. Il est donc plus naturel d'admettre que l'italien commun bastia vient d'un de ces dialectes.

8. — Bericle, escarboucle.

Béricle, dont est sorti bésicle, est, comme on sait, une forme altérée attestée dès le xii siècle de beril, de même époque, aujourd'hui encore dans les dictionnaires sous cette forme et sous celle de béryl, latin beryllus, grec βήρυλλος. Mais les dictionnaires, en signalant avec plus ou moins de décision le rapport de beril et de béricle (cf. les explications longues et embarrassées de Littré), n'expliquent pas l'origine de la terminaison -cle. J'ai indiqué dans mon D.E. qu'elle venait d'une propagation de la terminaison de escarboucle. Si je reviens sur cette explication qui me paraît acquise, c'est pour indiquer d'autres cas du même accident. En effet dans les listes de pierres précieuses que Tobler-Lommatzsch a enregistrées à l'article bericle, on remarquera deux fois onicle, une fois rimant avec bericle et une fois crisolicle (également en rime avec bericle); tous deux formes

altérées, l'une de onix, aujourd'hui onyx, l'autre de crisolite, aujourd'hui chrysolithe (les noms de ces deux pierres sont d'origine grecque, mais ont déjà été latinisés à l'époque classique). Dans ces deux formes on reconnaît cette terminaison -cle qui a son point de départ dans escarboucle 1. Escarboucle n'a pas été élucidé complètement. On admet avec raison que la terminaison -boucle est due à un croisement de (es)carboncle avec boucle, croisement appelé à la fois par un rapport formel et par le fait que cette pierre précieuse pouvait être placée dans une boucle. Mais on n'a pas rendu compte de la syllabe initiale d'une façon satisfaisante. Le D. G. et M. Gamillscheg y voient le premier la préposition latine e, le deuxième la forme française de cette préposition, es, ajoutée comme élément servant à élargir le mot. M. G. renvoie à écrevisse, forme élargie de crevice. Mais, en réalité, ce n'est là qu'une constatation; il faut trouver pour chaque mot qui présente cette syllabe initiale $\ell(s)$ une explication particulière: écosse est sait d'après écosser, échafaud doit son initiale probablement à échelle, écrevisse à des mots de la famille de écharbot, au sens de « escargot ».

De même il est possible d'expliquer la syllabe initiale de escarboucle, qui a éliminé des formes sans es, carbuncle, carboucle, cf.
Tobler-Lommatzsch, s. v. charbocle, par un croisement avec le nom
d'une autre pierre précieuse, celui de l'émeraude, d'abord esmaragde, latin smaragdus (d'origine grecque). Si esmaragde, après avoir
passé par une forme altérée esmeralde, s'est développé régulièrement en émeraude, et si, au contraire, escarboucle se prononce avec
s maintenu, c'est que émeraude est un nom de pierre toujours en
usage, tandis que escarboucle ne s'emploie plus guère que comme
terme archéologique depuis le xviie siècle ou dans des expressions
figurées de style recherché 2.

- t. L'exemple qui vient de Blancandin est répété sous l'article crisolite.
- 2. Les indications des dictionnaires ne sont pas nettes; à les lire on peut croire que ce nom s'emploie aussi usuellement que émeraude, etc., mais Littré laisse entendre que ce nom n'est plus en usage, sous une formule peu heureuse : « Nom que les anciens donnaient au rubis », formule que le D.G. n'a pas améliørée en disant : « Nom donné par les anciens à une variété de grenat rouge d'un éclat très vif ». Au xviie siècle, on prononçait encore écar- à côté de escar-, d'après Chifflet. Cf. pour l'usage du mot, « Ces creanciers cy ont esté payez en rubis et escarboucles », Les Grands Jours tenus à Paris, sorte de factum, 1622, Variétés Histotiques et Littéraires, I, 208, Paris, Janet, 1855.

9. — Orléanais KATAMWÉZ « vieille fille originale ».

Ce mot paraît être aussi limité dans son emploi géographique que dans son sens; en effet je ne le connais que dans le parler de la petite commune d'Engenville, au nord du département du Loiret, à quelques kilomètres au sud de Malesherbes (Seine-et-Marne). Il est bien probable que ce mot s'emploie dans toute cette région; mais aucun répertoire lexical ne le contient.

L'étymologie m'en paraît assez claire; c'est une altération d'une forme *kātamwes, mot féminin plaisamment dérivé de quant-à-moi. La formation d'un tel mot s'explique aisément pour désigner une vieille fille qui vit sur son quant-à-soi, dont on veut précisément noter la bizarrerie. Il est compréhensible aussi que le mot ait été tiré de quant-à-moi et non de quant-à-soi; la troisième personne est plus descriptive, la première plus directe. On évoque mieux les situations où la personne incriminée jette en avant la locution quant-à-moi. On peut même ajouter que cette création était suggérée par l'us uge de la langue; car, depuis le xvie siècle, nombreux sont les exemples de la locution quant-à-moi, prise substantivement, cf. d'après Littré

Il faisoit bien le quant à moy, Noël du Fail;

Il se mit sur le pied et sur le quant à moi, Régnier, sat. X;

Voyez comme en silence il tient son quant-à-moi, Th. Corneille; etc. Bien que tous les dictionnaires donnent tenir, garder, rester sur quant-à-moi sur le même plan que tenir.....quant-à soi, il me semble qu'aujourd'hui on emploie plus la deuxième forme que la première, pourtant plus expressive. Dans toutes, il y a la même nuance de réserve hautaine.

Quant à la dénasalisation de la première syllabe ka-, elle est due à l'influence d'un mot tel que catin; précisément dans le même village on m'a signalé katô, au sens de « fille de mauvaise vie », forme que nos dictionnaires donnent sous la forme catau, ainsi Littré et le D. G., et Nyrop, II, 81, où il est transcrit cato. Verrier-Onillon, dans leur glossaire de l'Anjou, écrivent cateau, cathau. En réalité il faut voir dans la terminaison du mot le suffixe masculin -aud, appliqué péjorativement à la femme, d'une façon analogue à ce qui s'est passé pour le suffixe -on. La forme katôo que donne Dottin dans son glossaire des parlers du Bas-Maine, cf. aussi kataô des points 339 et 410 de la carte 1072, Poupée, de l'ALF, le prouve.

10. — CERCE, CERCHE, CHERCHE.

Les termes techniques soulèvent souvent des problèmes délicats concernant l'histoire de leurs formes et leur étymologie, et celui-ci qui fait l'objet de la présente note n'échappe pas à la règle.

M. Thomas a rédigé une note, Mélanges, p. 43, qui précise d'une façon satisfaisante le sens du mot et l'extension des différentes formes. Sur ce point on peut évidemment ajouter quelques autres lexiques dialectaux, notamment dans l'Ouest, où se trouvent aussi deux localités qui ont donné notre mot en réponse à cercle, ALF, carte 213, à savoir 316 en Eure-et-Loir qui a donné sare (f.) comme terme vieilli et 453 dans l'Ille-et-Vilaine qui a répondu eyers (issu d'une métathèse). On ajoutera aussi le verbe res(s)sarcher dont Godefroy donne trois exemples, deux de 1380, extraits des Comptes de l'hôtel des Rois de France, où il s'agit de barils (dans le premier pour est placé après le verbe par faute d'impression) et un troisième de 1504, extrait des archives des Basses-Pyrénées, où il s'agit de « resarcher le comble sur la chapelle ».

A. Thomas, après avoir renoncé à l'étymologie proposée dans le D. G. qui considère cerce comme la première forme et y voit un mot tiré de cerceau, propose de voir dans cerce la forme issue d'un latin vulgaire *cirticem, issu par métathèse de circitem, de circes, mot bien attesté. Cette métathèse est si peu vraisemblable dans une terminaison si usuelle qu'elle a été repoussée par M. Meyer-Lübke qui ne l'a enregistrée s. v. circes dans son dict. étym. que pour mémoire. Quant à M. Gamillscheg, il revient à l'explication abandonnée par A. Thomas. En réalité on n'a pas suffisamment tenu compte des données des textes. Tout le monde admet sans discussion que la première forme du français est cerce. Or cette forme n'apparaît qu'à la fin du xviie siècle dans le Furetière de 1690 où A. Thomas a relevé une variante serse. C'est seulement à partir du xvIII° siècle que cerce devient fréquent dans les dictionnaires, cf. par ex. le Trévoux qui donne les trois formes. Mais jusqu'alors on ne trouve que cerche ou cherche. Au moyen âge, sur les 5 sormes que donne Godefroy, il y a 4 cerche (dont 3 viennent d'E. Boileaue), et un cherche du Roman du Mont-Saint-Michel qui est de la fin du xIIe siècle; ajoutez-y le verbe ressarcher cité plus haut. Au xvie siècle, M. Huguet n'a relevé que cherche dans Ph. de l'Orme, déjà relevé par Godefroy. Cotgrave, de même que Th. Corneille, dans son Dict. des Arts et des Sciences, ont à la fois cerche et cherche, mais ignorent encore cerce. Dans ces conditions il me paraît qu'on doit considérer cerche comme la première forme dont cherche et cerce sont des formes altérées, la première par assimilation régressive (sans intervention de chercher, du moins au début; postérieurement ce verbe a pu contribuer à maintenir cette forme cherche, la deuxième par assimilation progressive, et peut-être par influence de cerceau. On n'a pas non plus tenu compte du genre; or cerche, cherche et cerce sont toujours au féminin; et c'est même l'origine du féminin de cercle qui se rencontre parfois au moyen âge; cf. Tobler-Lommatsch.

On est ainsi amené à restituer une forme latine *circa, qui ne peut être qu'une variante de formation féminine de circus. Pour étonnante que cette forme soit à première vue, elle se justifie aussi bien au point de vue de la forme qu'à celui du sens.

Les exemples ne manquent pas, et cela dès le latin ancien, d'une double forme du même mot, l'une masculine en -us (ou en -um, c'est-à-dire au neutre), l'autre féminine en -a. On peut citer ainsi lacertus et lacerta « lézard », cucullus et cuculla « capuchon », spicum, spicus et spica « épi », et le français fétu suppose un latin *festucum (ou -us) à côté de festuca. Bien entendu je ne tiens pas compte ici des pluriels neutres du type folia, devenus en roman des féminins à côté du singulier folium, parce que dans ce cas le développement morphologique est lié à une acception de sens; on sait en effet que folia a d'abord été pris comme un collectif, sens qui n'a pas encore disparu du français.

Quant au sens de *circa, c'était celui de « cercle » que circus a possédé et qui existe encore aujourd'hui dans l'italien cerco, équivalent moins usité de cerchio, et dans le roumain cerc « cercle, cerceau (d'enfant), cercle de tonneau », cf. Candrea, Dictionarul enciclopedic.

II. — CLIGNER.

Le sens du mot est bien fixé depuis l'origine; c'est celui qu'il a encore. Parfois il lui arrive d'être pris au sens de « fermer (l'œil, les yeux) »; Tobler-Lommatzsch en donne plusieurs exemples, c'est en ce sens qu'a été composé cligne-musse, d'où cligne-mussette, v. supra

sous l'article Aveuglette. Précisément dans la nouvelle 87 des Cent Nouvelles Nouvelles où se trouve pour la première fois ce composé, le verbe apparaît avec ce sens de « fermer ». Un médecin complaisant propose à un mari naïf de lui guérir un œil malade en recouvrant l'œil resté sain et lui dit : « Il faut que votre œil soit couvert et caché ». A quoi l'autre répond : « Or ça... faictes de moy tout ce qu'il vous plaist ; je suis content de cligner (c.-à-d. d'avoir l'œil caché) tant que l'on voudra, mais que garison s'ensuive ».

La forme moderne qui apparaît dès le XII^e siècle est cependant secondaire et a été précédée de cluignier, attesté du reste à peu près à la même époque, d'où clignier est sorti par réduction du groupe ui après les deux consonnes cl (on trouve aussi clugnier; cliner, par confusion avec cliner « s'incliner, pencher », est plus rare).

Diverses étymologies ont été proposées, qui toutes se heurtent à de graves objections; on les trouvers dans les dictionnaires de MM. Meyer-Lübke et Gamillscheg. L'isolement de cligner dans les parlers proprement français serait un argument sérieux en faveur de l'étymologie francique que M. Gamillscheg a proposée, si celleci ne présentait pas des difficultés d'ordre phonétique que l'auteur reconnaît lui-même.

Il me paraît qu'un verbe du latin vulgaire *clūdīniare explique d'une façon satisfaisante le verbe français et pour la forme et pour le sens. C'est un dérivé analogue de clūdere, *clūdicare, qui est à la base de l'ancien provençal clucar « fermer », encore usité aujour-d'hui au sens de « cligner », cf. de même le catalan clucada « clignement ». *Clūdīniare est une forme élargie au moyen de la terminaison si fréquente -iare d'un *clūdīnare, d'un type de formation rare, mais non pas sans exemple, cf. farcīnare chez Cassiodore et *tragīnare postulé par de nombreuses formes romanes, notamment le français traîner, v. M.-L., 8837 ².

On objecte qu'on devrait trouver dans les premiers textes des formes accentuées avec ui dissyllabique, comme c'est le cas de fuir longtemps dissyllabique en ancien français. Mais les exemples de formes accentuées de cligner sont rares; une des premières, dans le

^{1.} Quant à l'emploi du verbe au sens de « loucher » dans quelques parlers gascons, cf. la carte 781 de l'ALF, c'est le résultat d'un développement récent d'un verbe kliya recemment emprunté.

^{2.} M. Gaffiot attribue un i bref à farcinare, mais il n'y a pas de raison de ne pas y voir l'i long du simple farcire.

Tristan de Béroul, cline, v. 3858, est déjà altérée; on peut donc admettre que ui y a été de bonne heure réduit à une diphtongue d'après les formes inaccentuées où cette réduction était, sinon strictement phonétique, du moins conforme à la tendance de la langue, cf. à côté de fuir, dissyllabique, Roland, v. 1255, s'en fuirat, de trois syllabes, id., v. 2607. On trouverait difficilement, je crois, alors, des mots ayant ui dissyllabique en position inaccentuée. Ce sont ces raisons qui me paraissent militer en faveur de l'étymologie proposée ici.

Pour le traitement de üi et sa réduction à i, cs. Miss Pope, From latin to modern French, § 516.

12. — Essalcier, exhausser, exaucer.

Le rapport de ces trois formes est bien connu, mais l'histoire de leurs sens a besoin de quelques éclaircissements, et l'origine du mot dont ce sont trois variantes réclame de son côté quelques précisions.

Essalcier apparaît de très bonne heure, dès le xIIe siècle, avec le sens de « glorifier, élever (moralement) » qu'il gardera jusqu'à l'entrée du xvIe siècle. Bien que le mot figure dans de nombreux textes profanes, il est visible qu'il est proprement un terme de la langue religieuse et qu'il provient de la langue biblique. On le relève notamment dans les plus anciennes traductions des Psaumes que nous possédions, p. ex. dans le Psautier d'Oxford, cf.

E exalchanz mon chief, III, 4, E serunt exalced les cornes du juste, LXXIV, 11,

où le mot traduit le latin exaltare : cf. le texte de la Vulgate :

Et exaltans caput meum. -Et exaltabuntur cornua justi :.

Ce sens, tout en restant fréquent dans les textes de caractère religieux, cf. de nombreux textes dans Godefroy, a pénètré dans la langue générale, du moins de la poésie, et toujours avec le même sens.

Le mot est devenu si usuel qu'il a donné naissance à une variante

^{1.} Dans l'histoire du mot, il n'y a pas à s'occuper de cornu, comme l'a fait M. Spitzer dans un article, Zeit. f. rom. Phil., XL, 700, auquel j'ai fait allusion dans mon D. E.

ensalcier, et aux composés ressaucier, souressalcier, tous trois de sens très proche.

Au point de vue de la forme, al est naturellement devenu rapidement au ; la graphie c est de beaucoup plus usitée que ss ; quant au préfixe, ex apparaît de bonne heure sous l'influence de exaltare, mais ne semble avoir triomphé qu'au xve siècle ; de même h, sous l'influence de haut qu'il était facile de rapprocher, est introduit assez fréquemment, mais ne sera utilisé en vue d'une distinction de sens que plus tard.

M. Meyer-Lübke et M. v. Wartburg admettent que notre mot représente un verbe du latin vulgaire *exaltiare, élargissement de exaltare suivant un procédé bien connu du latin vulgaire. Mais il y a une sorte de contradiction dans les termes à supposer une forme vulgaire pour expliquer un verbe de langue élevée qui n'a jamais dû être bien populaire. Il est bien plus conforme à la réalité de considérer le mot comme un composé de haussier, comme l'ont fait le D. G. et M. Gamillscheg, ou plus exactement comme une francisation de exaltare d'après haussier. Cette francisation a été également appliquée au préfixe, comme il y en a beaucoup d'autres exemples. L'existence du verbe dans d'autres langues romanes n'est pas une objection; le mot en ancien provençal ne paraît pas du reste y avoir été très usité; et le catalan et l'espagnol qui dit encore aujourd'hui ensalzar l'ont emprunté au français.

On sait qu'aujourd'hui notre verbe, sous la forme exaucer, n'a plus le sens qu'il avait au moyen âge et signifie précisément « écouter favorablement celui qui prie » et « accueillir une prière ». A quel moment et comment s'est fait ce changement de sens ? Si l'on s'en rapporte aux répertoires, Littré, etc..., il est difficile de se faire une opinion précise. On voit bien que Marot connaît encore le premier sens ; en effet dans l'exemple donné par Littré;

Ce nonobstant prendre n'exaucerai En mon écrit;

Marot veut dire mot à mot: « Je ne glorifierai pas (c.-à-d. je ne célébrerai pas) le fait de prendre (des dons) ».

Mais, à s'en rapporter aux données des dictionnaires, le sens moderne apparaît pour la première fois dans la traduction de la Bible de Saci, *Psaumes*, LXV, 18,

Si j'ai garde l'iniquité au fond de mon cœnr, le Seigneur ne m'exaucera pas.

Le texte correspond de la Vulgate est le suivant :

Iniquitatem si aspexi in corde meo, non exaudiet Dominus.

En réalité, cet emploi est bien antérieur. R. Estienne a déjà un article : exaulcer, exaudire 1. Et non seulement Ronsard l'a employé:

Au poëte qui s'amuse
Comme toi de les hausser (les Rois),
Calliope ne refuse
De le vouloir exaucer.
(Odes, I, X, 43-46, éd. Laumonier, I, Textex Modernes);

mais on le trouve déjà dans Les Cent Nouvelles Nouvelles (où le sens ancien existe encore, cf. un passage de la nouvelle 83, citée par God.):

Monseigneur, son conseil et son peuple... ont volunté... de faire une belle procession et devote a la louange de Nostre Seigneur Jhesu Christ et de sa glorieuse mere affin qu'ilz soient mieulx exaulsies en leurs plus devotes prieres (Nouv. 32.)

Cf. en outre

Sa juste supplication

Nostre Seigneur essauceroit

(Martyre de saint Étienne, Jubinal,

Mystères du XVe siècle, 1837, t. I, p. 6).

Il y a longtemps qu'on a remarqué que exaucer servait à traduire le latin exaudire des textes bibliques, notamment des Psaumes. Mais cela n'explique pas le glissement du sens. Car, s'il a servi à traduire exaudire, c'est précisément parce que le glissement du sens le permettait. En somme il faut admettre que ce développement s'est produit spontanément et reconnaître que Littré a vu juste en expliquant ainsi : « Exaucer quelqu'un, c'est le porter en haut, de manière que sa prière soit entendue des puissances supérieures, et par catachrèse on dit exaucer une prière ». Le texte des Cent Nouvelles Nouvelles montre un sens très proche; exaucer y signifie en effet « accueillir, recevoir ».

On sait que le français a utilisé la vari nte graphique exhausser pour le sens concret « élever à une plus grande hauteur une construction ». Cette distinction est nettement établie au xviie siècle,

1. La langue aurait pu se contenter d'une francisation de exaltare : en fait on trouve exaltat (au passé simple) deux fois dans le St Léger, 29 et 45 ; mais exalter ne paraît s'être installé dans la langue qu'au xvie siècle.

Revue de linguistique ron ?.

22

cf. par exemple le dict. Furetière, et le passage de i'Art poétique de Boileau cité par le D. G.:

Sur les ais d'un théâtre en public exhaussé.

Ce n'est pas là une distinction fort heureuse, car le mot n'ajoute pas grand-chose à hausser, rehausser et édifier, voir les distinctions que fait Littré entre les trois mots hausser, exhausser et rehausser, et il ne parle pas d'édifier qui conviendrait bien au vers de Boileau. Sauf la commodité qu'il peut offrir, comme ici, aux écrivains, le service que le mot rend à la langue n'est pas grand. Mais le développement du sens n'a rien de surprenant; le sens étymologique du mot a dû toujours être saisi. Aussi trouve-t-on dès le moyen âge le dérivé exaucement dans des textes astrologiques au sens de « hauteur des astres », cf. plusieurs textes dans Godefroy, s. v. essalcement et dans le même dictionnaire un texte d'archives de 1394 à propos de l'eau:

Aussy ne pourront faire les dis preneurs ou coste de la dicte maison... aucunes fenestres ou veues, qu'il n'y ait essaussement de toutes eaues une toise de hault.

Il est plus difficile de dire à quel moment le sens a été particulièrement appliqué à la construction. M. v. W. cite exhaussement d'après l'Évangile des Quenouilles, qui est du milieu du xve siècle. Mais c'est une erreur; exaucement y figure au début de l'ouvrage: Cy commence le traittié intitulé les Euvangiles des Quenouilles à l'onneur et exaucement des dames, avec le sens correspondant à celui du verbe: et on n'a pas encore signalé le verbe et le nom au xvie siècle avec le sens nouveau qu'ont aujourd'hui exhausser et -ement. Il semble donc qu'il ait été développé seulement au xviie siècle.

13. — Fesser.

L'étymologie couramment admise pour ce verbe qui apparaît pour la première fois à la fin du xve siècle, en 1489, est le substantif fesse dont il est considéré comme un dérivé. Et cette explication paraît bien vraisemblable, puisque fesser signifie « frapper sur les fesses ». Cependant M. v. Wartburg l'a écartée dans son FEW et a proposé d'y voir un dérivé d'un représentant du latin fascia au sens de « verge », cf. III, 424-425. Les arguments de M. v. W. sont à la fois d'ordre sémantique et d'ordre phonétique. Ni l'un

ni l'autre ne paraissent fondés : bien au contraire l'étymologie communément admise reste solidement appuyée par l'histoire du mot. M. v. W. objecte que sémantiquement fesser s'explique mal comme dérivé de fesse au sens de « frapper sur les fesses »; régulièrement la langue forme des verbes de ce genre contenant l'idée essentielle de « frapper » au moyen des mots qui désignent l'objet qui sert à frapper et il renvoie aux verbes dérivés des noms se rattachant aux types étymologiques corrigia, corylus, hulis, ramus, etc. Il invoque aussi la définition de R. Estienne 1549 « scutica vel virgis nates caedere » où le sens étymologique « frapper avec une verge » apparaît réel encore. Il aurait pu aussi invoquer la définition de Littré « frapper sur les fesses avec des verges ou avec la main ». Il est vrai que celle-ci montre en même temps que l'idée de verges n'est pas essentielle; cf. aussi celle du D. G.: « Battre en donnant des coups sur les fesses ». M. v. W. reconnaît qu'aujourd'hui l'idée de « frapper sur les fesses » domine. Il y aurait donc une sorte d'étymologie populaire qui aurait fait dominer l'idée de « frapper sur les fesses » sur le sens premier « frapper avec une verge ». Or cet argument est contestable. Le sens de fesser est pour tous les Français non pas « frapper avec une verge », mais « frapper sur les fesses » et spécialement « sur les fesses mises à nu », peu importe de quelle manière on frappe, avec une verge, un martinet ou simplement avec la main. C'est le châtiment qu'on inflige aux jeunes enfants et qui, à l'occasion, est infligé à une grande personne pour l'humilier. Tout le monde se rappelle la cruelle aventure arrivée à la malheureuse Théroigne de Méricourt qui fut si outrageusement fessée publiquement par des femmes qu'elle en devint folle. On se rappelle aussi la fameuse scène de l'Assommoir de Zola où Gervaise la blanchisseuse frappe avec son battoir sur les fesses nues de Virginie, cf. p. 34-35 de l'édition Charpentier, cf. p. 373 « Virginie gardait sur la conscience la fessée du lavoir ».

De même Voltaire, dans Candide, VI, raconte:

Candide fut fessé en cadence, pendant qu'on chantait.

Et une phrase qui suit montre comment Voltaire se représentait la scène, puisqu'il écrit:

Candide, épouvanté,... tout sanglant, se disait...

Je citerai encore le texte d'Amyot, Aristide, 41:

La procession des Lydiens, en laquelle les jeunes garçons sont fessés et fouettés à l'entour de l'autel.

On comprend bien que, pour exprimer une action si nettement déterminée, on ait dérivé fesser de fesse, et l'on se demande comment on aurait pu faire autrement si l'on voulait exprimer cette action au moyen d'un verbe.

L'argument phonétique n'a pas plus de force. M. v. W., ayant remarqué parmi les formes dialectales qu'il a relevées fesye du Bessin, fassie des Vosges et le dérivé normand fessie « fessée », considère que ces formes prouvent qu'à la base de toutes ces formes et par conséquent à la base de fesser il y a une forme contenant une consonne palatale que précisément fascia fournit. Cet argument ne serait même pas décisif si toutes ces formes avaient le même sens; car, si on examine ces formes de près, elles ne sont pas conformes au phonétisme des régions où elles ont été relevées. En normand et en lorrain, le traitement local du groupe -ki- appuyé est la spirante e (et secondairement en lorrain ê). Nous verrons plus loin que le verbe lorrain ne correspond pas exactement pour le sens au fr. fesser. Mais la forme fesye du Bessin, qui est donnée au sens de « fesser », ne s'accorde pas avec kôeyê que la carte de l'ALF 276 chausser donne pour le point 376 qui est précisément dans le Bessin. Du reste on sait que le normand est fortement mâtiné de français, et c'est ainsi que poisson, cf. ALF, carte 1052, n'offre aucune forme avec un & comme on le trouve en picard. Donc, de toute façon, même si cette forme fesye du Bessin dérivait d'un ancien faisse, elle ne serait pas conforme au phonétisme régional et ne prouverait rien pour le fr. fesser dont, du reste, elle n'aurait pas le sens précis, à moins de l'avoir pris au français. Quant au normand fessie « fessée », c'est une adaptation du fr. avec le suffixe -ie senti comme plus patois que -ée.

La forme lorraine fassié n'est pas plus probante. M. v. W. l'a relevée à la fois dans le lexique de Pétin, où il est ajouté dans une feuille supplémentaire à la fin de l'ouvrage et dans le lexique d'Hingre. Le premier donne des formes mêlées de la région de Remiremont, dont un grand nombre recueillies dans la région voisine de la vallée de la Moselotte (c'est de là que provient précisément fassié); au contraire le premier est nettement localisé et donne le parler de la Bresse, en amont de cette vallée. Pétin traduit fassié par « fesser, rosser », Hingre par « battre avec une verge, une fasse ». Et comme Hingre donne en effet fasse « verge, composée de plusieurs brins ordinairement », il semble bien qu'on a même une preuve de plus

en faveur de l'explication de M. v. W. et qui lui a échappé. En effet, en présence de cette forme fasse, on ne peut pas soutenir que le verbe est du français patoisé. Il est évident que fassié est dérivé de fasse, comme M. v. W. l'admet. Mais il est certain que fassié n'a pas le sens du fr. fesser; la traduction de Pétin ne prouve rien; en effet sesse n'a pas de correspondant patois; ni Hingre ni Haillant ne donnent le mot, sous quelque forme que ce soit, moi-même je ne l'ai pas recueilli, et Pétin ne cite que la forme française fesses, et donne ensuite cop sus lés fesses « fessée » et fouatta sus lés fesses « fesser ». (Ce patois est du reste peu correct, car le ne se dit qu'à Remiremont et dans la Haute-Moselle, et les villages dont Pétin donne le parler disent la). La traduction « fesser » de Pétin n'est donc qu'un emprunt, probablement propre à l'auteur. Peu importe, dira-t-on; en fait le vosgien de la vallée de la Moselotte présente bien un verbe dérivé d'un nom du type sascia. Je répondrai que cela n'a rien de surprenant, que c'est une formation normale, mais que ce verbe n'a rien à voir avec le verbe fr. fesser dont il n'a pas le sens précis. Ce sont deux dérivés parallèles, et qui ne doivent rien l'un à l'autre. Il est même curieux qu'Hingre n'ait pas même été tenté de le rapprocher de fesser; car les sens sont très voisins. Il est fort probable que le verbe est assez peu usité, car ce rapprochement que Pétin a fait se serait produit.

Fasse comporte d'autres observations; Hingre cite, comme il le fait avec trop peu de critique, des formes qui lui paraissent de même origine; ici il cite a. fr. faisse, fascie. Cette deuxième forme est naturellement à écarter. Mais l'a. fr. faisse existe, abondamment attesté; toutefois le sens ordinaire est « bande, lien », comme traduit Godefroy; celui de « baguette » est plus rare, cependant le texte de 1360, tiré d'un document administratif:

Lequel suppliant tenoit un petit baston, appellé faisse, aussi comme un petit paisseau d'une haie,

l'atteste comme fece de Benoist que Godefroy traduit par « fascine », ce qui est un peu étroit.

Or il n'est pas sans importance d'établir que faisse a été usité dans les parlers du moyen âge, car fasse ne peut pas être autochtone en vosgien. La forme locale est abondamment représentée dans les lexiques, soit par le simple, soit par des dérivés, et toujours avec une spirante; cf. ainsi à la Bresse faikhe (lire fèè) « éclisse », et dans

l'ouvrage de M. v. W., pp. 423-424. Il en résulte que fasse est emprunté, et cette forme ne peut être entrée dans les parlers vosgiens qu'en partant des parlers situés à l'Ouest, champenois, bourguignon, franc-comtois. Car le mot paraît avoir été usité dans le français central autrement que comme terme technique et ne peut pas, par conséquent, lui avoir été emprunté comme pourrait l'être un mot tel que verge. C'est ce qui explique aussi que les textes et les lexiques régionaux en soient si chiches. Mais il n'en reste pas moins certain que le vosgien fasse ne peut être qu'emprunté.

Paris.

Oscar BLOCH.

Le Gérant: A. TERRACHER.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS - MCMXXXVI.